

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE
CAUSSE de la SELLE

Nombre de Conseillers

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

L'an deux mil treize

Le 25 septembre 2013

Le Conseil Municipal de la Commune de CAUSSE de la SELLE, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Philippe DOUTREMEPUICH, Maire en exercice.

Date de la Convocation : 17 septembre 2013

Présents : Philippe DOUTREMEPUICH, Françoise BERTRAND, Pierre CHATELAIN, Marie-Renée VALDEYRON, Serge COMBETTES, Françoise MELLADO, Michel VIALLA

Absents excusés : Jean-Marie MOULIERE, Thérèse DUSFOUR

Secrétaire de séance : Françoise BERTRAND

OBJET : NOUVELLE ENQUETE PUBLIQUE REJOINDRA LE TRACÉ POUR LE TRACÉ DE LA LIAISON INTERCANTONALE D'EVITEMENT NORD (LIEN).

Le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil communautaire lors de sa dernière séance publique a voté à l'unanimité en tant que collectivité associée une délibération dans laquelle il se prononçait sur le nouveau tracé mis à l'enquête par le Conseil général suite à l'annulation du précédent projet en raison de questions de procédure.

Il ajoute que, même si la commune n'est pas directement impactée par les différents projets de tracé, la solidarité avec les six communes concernées constitue une motivation puissante qui anime les 36 communes de notre territoire. Ceci est d'autant plus important que lors de la fusion des trois communautés de communes en 2010, un principe intangible avait été édicté comme ciment de cette solidarité, l'identité rurale du territoire.

Or, ce principe serait gravement remis en cause par les trois variantes qui constituent une alternative au tracé historique, admis par tous depuis plusieurs décennies, et qui ne présente en réalité qu'une réponse à des positionnements d'opportunité suscités artificiellement et en toute connaissance de cause. En outre, les trois tracés différents du précédent proposé à l'enquête publique sont plus onéreux, plus dégradants pour l'environnement et destructeurs de terres agricoles.

Ouïes les explications de M. le Maire, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, dit que seul le tracé historique dit « 1A », initialement proposé par le maître d'ouvrage répond à l'intérêt général, au bien-être d'une majorité des habitants des six communes concernées, au maintien des activités économiques et en particulier agricoles indispensables à la valorisation du territoire et réduit les risques d'atteinte à des espaces que tous les acteurs du territoire ont la volonté de protéger.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Philippe DOUTREMEPUICH

